

19 déc 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 décembre 2003

Identité visuelle de la Communication des autorités fédérales

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a adopté le protocole en matière de communication et d'identité graphique des autorités fédérales.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a adopté le protocole en matière de communication et d'identité graphique des autorités fédérales.

Ce protocole est d'application sur tous les outils de communication des autorités fédérales et des institutions qui en dépendent. Le logotype « .be » (*) doit ainsi se retrouver sur les outils de communication développés par les institutions et organisations qui bénéficient de subsides des autorités fédérales, sauf autorisation d'y déroger dûment justifiée. Les différents membres du gouvernement sont chargés de veiller à faire appliquer ce protocole au plus vite. Le Premier Ministre apporte son soutien à la mise en œuvre du protocole, notamment par une expertise fournie par la Direction générale Communication externe, à la demande des différentes autorités. Un rapport sur la mise en œuvre du protocole devra être fourni pour la fin juin 2004. (*) adopté au Conseil des Ministres du 4 mai 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe